

Info Covid-19

Mise à jour : Mercredi, 22 septembre, 2021 - 16:50

POINT SANITAIRE

CORONAVIRUS
Covid-19

Mercredi 22 septembre à 14 heures

4 727

cas confirmés depuis le 06/09/2021

331

nouveaux cas au cours des dernières 24 heures

52

patients en réanimation

49

décès depuis le 09/09/2021

dont 16 au cours des dernières 24 heures

L'essentiel de l'actualité

- Un confinement strict est en vigueur jusqu'au lundi 4 octobre inclus sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'un couvre-feu entre 21 h et 5 h du matin. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
- Le calendrier scolaire des prochaines semaines a été modifié. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
- Où se faire vacciner ? [CLIQUEZ ICI](#).
- Consignes aux personnes malades, [CLIQUEZ ICI](#).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lance un appel aux personnels médicaux et paramédicaux volontaires (libéraux, avec ou sans activité, retraités, etc.) dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Les personnels intéressés sont invités à remplir un [formulaire de participation](#)
 - Les activités non essentielles sont interdites et les établissements recevant du public (bars, discothèques, nakamals, restaurants, salles de jeux, salle de spectacle) sont fermés. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
 - Le **port du masque, de type chirurgical ou UNS1**, est obligatoire en dehors du domicile.
 - Les déplacements sont interdits sauf dans certains cas (se rendre sur son lieu de travail si c'est indispensable, achats de première nécessité, soins médicaux, se rendre dans un centre de vaccination Covid-19, motif familial impérieux etc.) et uniquement à condition d'être munis d'une attestation et en évitant tout regroupement de personnes. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
- 📄 [Attestation professionnelle de déplacement 06-09.pdf](#)
- 📄 [Attestation de déplacement dérogatoire 06-09.pdf](#)
- 📄 [Attestation de déplacement personnes en situation de handicap 06-09.pdf](#)
- L'attestation de déplacement dérogatoire numérique est disponible : <https://attestationcovid19.gouv.nc/>
 - Le trafic aérien et maritime inter-îles est suspendu, à l'exception d'un pont aérien pour le fret, les personnels essentiels et les évacuations sanitaires (pris en charge à parité par le gouvernement et la province des Îles). Des rotations exceptionnelles sont organisées avec Air Calédonie et le Betico pour le transport de passagers dans les deux sens. Le transport RAI est suspendu. Le réseau Taneo est opérationnel, dans le respect des gestes barrière et de la distanciation.
 - Les vols internationaux en provenance et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont limités au moins jusqu'au 31 décembre 2021.
 - Pour en savoir plus sur les arrivées, [CLIQUEZ ICI](#) ;
 - Pour en savoir plus sur les départs, [CLIQUEZ ICI](#).
 - Toutes les personnes* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent, pour un besoin impérieux, venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie ou faire un aller-retour entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le [formulaire de recensement](#) . Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
 - Pour toute question au sujet des évacuations sanitaires, contactez la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, bglasman@cafat.nc

Contacts utiles

Questions relatives au Covid-19 ou en cas de symptômes

05 02 02 (8 h à 17 h, 7 jours sur 7)

Ne contacter le 15 qu'en cas d'urgence

Contactez le haut-commissariat de la République uniquement

pour les questions relatives aux règles de confinement et du couvre-feu

22 63 26 (8 h à 16 h, du lundi au vendredi) ou pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Cellule d'accompagnement des entreprises

05 03 03 (8 h à 16 h, lundi au vendredi)

Questions relatives au droit, à la santé et à la sécurité au travail

Direction du travail et de l'emploi








SOS Écoute

05 30 30 (9 h à 1 h, 7 jours sur 7)


Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via [Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées](#), puis [Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie](#).

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

-  [Attestation professionnelle de déplacement 06-09.pdf](#) (186.58 Ko)
-  [Attestation professionnelle de déplacement 06-09.docx](#) (261.03 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire 06-09.pdf](#) (199.59 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire 06-09.docx](#) (72.79 Ko)
-  [Attestation de déplacement personnes en situation de handicap 06-09.pdf](#) (422.51 Ko)
-  [Attestation de déplacement personnes en situation de handicap 06-09.docx](#) (475.59 Ko)
-  [Recommandations sanitaires générales 2021.pdf](#) (812.62 Ko)

LIENS UTILES

-  [Limitation des vols jusqu'au 31 décembre 2021](#)
-  [Arrêté n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19](#)

 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication

LIENS UTILES





 **internet-signalement.gouv.fr**
Portail officiel de signalement des contenus illicites de l'internet

 **Géorep**
Portail de l'information géographique de la Nouvelle-Calédonie

Emploi
•gouv•nc
Déposez vos offres en ligne,
c'est simple !



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité